



Décision de radiodiffusion CRTC 2021-303

Version PDF

Ottawa, le 30 août 2021

R.B. Communications Ltd.
Welland (Ontario)

CIXL-FM Welland et CKYY-FM Welland – Renouvellements administratifs

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de programmation de radio commerciale de langue anglaise CIXL-FM Welland et CKYY-FM Welland (Ontario) du 1er septembre 2021 au 28 février 2022, en vertu des mêmes modalités et **conditions** que celles en vigueur dans les licences actuelles.
2. Dans *CIXL-FM Welland et CKYY-FM Welland – Acquisition d’actif*, décision de radiodiffusion CRTC 2020-53, 7 février 2020, le Conseil a approuvé une demande présentée par Groupe Stingray inc., au nom de Radio Stingray inc. (Stingray), en vue d’obtenir l’autorisation d’acquérir l’actif des entreprises de programmation de radio commerciale CIXL-FM et CKYY-FM de R.B. Communications Ltd. (RBC) et de nouvelles licences de radiodiffusion, afin d’en continuer l’exploitation.
3. Stingray a récemment avisé le Conseil que la clôture de la transaction n’aurait pas lieu avant le 31 août 2021, soit la date d’échéance des licences actuelles des stations. Par conséquent, le Conseil n’émettra pas de nouvelles licences de radiodiffusion avant l’expiration des licences actuelles.
4. Afin de permettre à RBC, le titulaire actuel des licences, de poursuivre l’exploitation de CIXL-FM et CKYY-FM, le Conseil renouvelle les licences de radiodiffusion pour six mois.
5. La présente décision ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de ces licences pourrait soulever, y compris les questions entourant la non-conformité.

Secrétaire général

La présente décision doit être annexée à chaque licence.